

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES**

Date de convocation : 05 avril 2023

Date d'affichage : 05 avril 2023

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de mars, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD - DUMONTIER- DOMEIZEL – GARCIN- KURKDJIAN - REVERSAT – PIGASSOU– BERNAYS - LUCCHINI – RICCI - LAFOND Martine

Messieurs GUISS-SPENGLER - AUBOIS – GAGGIOLI –GARCIA - BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – GROUILLER-SEGURRA – MOUREN –OLIVE - VIAL – BRETTE

Etaient excusés : MM. RASTELLO (pouvoir à M. GUISS-SPENGLER) - BRETTE (pouvoir à M. VIAL) -Mme COUTON (pouvoir à Mme REYNAUD)

Etaient absents : néant

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 037-23**

**Adoption budget primitif 2023 – Budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 29.03.2023,

Vu l'avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GAGGIOLI présentant le projet de budget en investissement et en fonctionnement annexé à la présente,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Adopte le budget primitif de l'exercice 2023 annexé à la présente :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401339-20230413-DELIB03723-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 18/04/2023

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Opérations		TOTAL
Réelles	d'ordre	
3 514 829.00 €	102 000.00 €	3 616 829.00 €
Résultat reporté	+	1 810 242.67 €
	=	5 427 071.67 €

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opérations		TOTAL
Réelles	d'ordre	
4 483 532.98 €	1 608 250.92 €	6 091 783.90 €
Résultat reporté	+	0.00 €
Affectation cpte 1068	+	589 729.62 €
	=	6 681 513.52 €

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Opérations		TOTAL
Réelles	d'ordre	
3 838 820.75 €	1 588 250.92 €	5 427 071.67 €
		5 427 071.67

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opérations		TOTAL
Réelles	d'ordre	
5 185 028.00 €	120 000.00 €	5 305 028.00 €
Résultat reporté		1 376 485.52 €
		6 681 513.52 €

PRECISE que le budget 2023 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle du 22.11.1995 (publiée au JO le 24.4.1996)

Ainsi fait et délibéré à LA TOUR D'AIGUES, les jour, mois et an susdits.

François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Eric SEGURRA, Secrétaire de séance



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois